



RRFAEC

RÉGIME DE RETRAITE DES FOYERS D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENTS CONNEXES

Nous prenons votre retraite à cœur

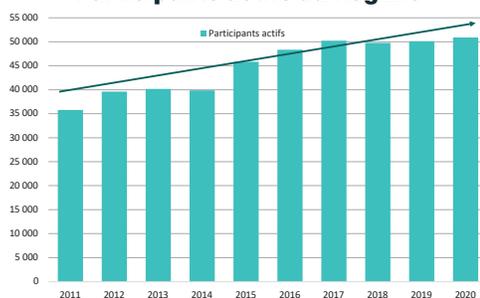
JUILLET 2021

ALERTE COVID-19

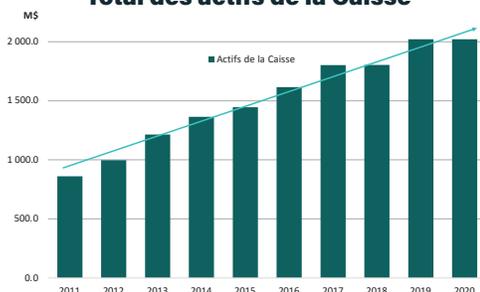
Les bureaux d'EnAvantage sont temporairement fermés aux visiteurs en raison de la pandémie.

Les services continueront d'être fournis à distance aux participants et aux employeurs. Il se pourrait toutefois que certaines tâches prennent plus de temps qu'à l'habitude. Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Participants actifs du Régime



Total des actifs de la Caisse



DANS CE NUMÉRO

2 NE LAISSEZ PAS DE L'ARGENT SUR LA TABLE

Des participants manquants qui ne reçoivent pas leur dû

3 VOTRE RELEVÉ DE RETRAITE ANNUEL

Prenez-en connaissance

4 NOUVEAUX PORTAILS

Ils sont conviviaux et faciles à naviguer

le RRFAEC maintenant

RESTER OPTIMISTE PENDANT CETTE PÉRIODE DIFFICILE

Message des fiduciaires

Rares sont ceux qui auraient pensé que la pandémie serait aussi longue et bouleverserait autant notre quotidien. Nous savons que nos participants sont en première ligne et ont travaillé sans relâche pendant ce temps-là. Nous leur en sommes reconnaissants et tenons à vous remercier pour votre dévouement. Nous vous invitons tous à rester vigilants et à prendre les précautions voulues pour rester en sécurité alors que nous reprenons un semblant de vie normale.

L'année dernière a posé bien des défis à de nombreux investisseurs, notamment les régimes de retraite comme le RRFAEC. Les marchés des capitaux ont essuyé d'importants dégagements peu après que la pandémie a frappé l'Amérique du Nord. Cela a été suivi par une reprise massive une fois que les gouvernements sont intervenus et que les banques centrales ont abaissé les taux d'intérêt à des niveaux historiques. La diminution des taux d'intérêt et les autres formes d'aide gouvernementale ont soutenu l'économie et semblent avoir évité une répétition de la crise financière de 2008. Mais ces baisses de taux d'intérêt ont aussi réduit les rendements futurs attendus des placements et considérablement augmenté le coût du service des rentes.

Le RRFAEC a maintenant plus de 2,2 milliards de dollars d'actifs et environ 52 000 participants actifs. En 2020, le rendement des placements du Régime avait été de 6,9 %. Au cours des 10 dernières années, ce rendement a été en moyenne de 7,7 % par année, ce qui est nettement supérieur au rendement ciblé à long terme de 6,35 % par année. Le Régime a présenté dernièrement une évaluation actuarielle montrant qu'il était entièrement capitalisé sur une base de continuité d'exploitation en date du 1er janvier 2020.

Toutefois, les règles de capitalisation des régimes de retraite interemployeurs sont en train de changer. Plusieurs provinces ont adopté des lois qui obligent les régimes de retraite interemployeurs enregistrés dans ces provinces à devenir plus conservateurs en les forçant à mettre de côté davantage d'argent en prévision des « mauvais jours ». Le fait d'exiger ces marges plus grandes signifie que les fonds prévus pour « les mauvais jours » ne peuvent pas être utilisés pour payer les retraites. L'Ontario devrait apporter des changements similaires à sa législation sur les retraites au cours des prochaines années.

Afin d'aider à gérer le Régime, nous avons demandé à l'actuaire et au conseiller en placements du Régime de faire une étude de l'actif et du passif du Régime afin de modéliser la façon dont la composition actuelle de l'actif devrait performer selon des milliers de scénarios économiques futurs. Cette modélisation et des modélisations similaires du passif du Régime nous aideront à déterminer la composition optimale de l'actif et le niveau de prestations du Régime, ainsi que les options disponibles pour assurer sa pérennité à long terme.

NE LAISSEZ PAS DE L'ARGENT SUR LA TABLE

Des participants manquants qui ne reçoivent pas leur dû

Tous les ans, les régimes de retraite de l'Ontario passent des milliers d'heures et dépensent des dizaines de milliers de dollars à chercher d'anciens participants qui ont droit à une rente mais n'ont pas communiqué leurs changements de coordonnées à leurs régimes de retraite. Ces anciens participants laissent de l'argent sur la table, car ils ont souvent droit à une petite rente qu'ils pourraient toucher immédiatement sous la forme d'un montant forfaitaire. Avec le temps, de nombreux participants manquants et leurs familles oublient ces prestations qui ne sont ainsi jamais perçues.

Le RRFAEC compte à l'heure actuelle quelque 6 000 anciens participants qui sont considérés manquants. Il estime à 10 000 \$ en moyenne le montant des prestations dues à chacun. Au cours des deux dernières années, il a retrouvé la trace de plus de 1 200 participants manquants en chargeant son personnel de communiquer avec les sections locales et les anciens employeurs, en faisant des recherches sur les réseaux sociaux et en contactant les personnes désignées dans les dossiers des participants manquants. Le Régime a aussi fait appel à des agences de crédit pour qu'elles consultent leurs bases de données afin de trouver éventuellement de possibles adresses de participants manquants.

Les recherches de participants manquants ont donné des résultats, mais elles coûtent cher. Les cotisations au Régime sont établies dans le cadre de conventions collectives. Cela signifie que chaque dollar dépensé pour chercher des participants manquants est autant de moins pour payer les rentes et avantages sociaux.

Les fiduciaires reconnaissent qu'ils ont, entre autres, l'obligation de prendre des mesures appropriées pour aider les participants à rester en contact avec le Régime, surtout après une interruption de service. C'est une des raisons pour lesquelles le site web du RRFAEC a été récemment mis à jour. Mais comme les participants sont les mieux placés pour s'assurer que les coordonnées qu'ils ont fournies au Régime sont à jour, les fiduciaires partagent l'avis de l'organisme qui réglemente les régimes de retraite selon lequel il incombe aussi aux participants de s'assurer que le Régime a leurs coordonnées actuelles.

Des relevés de retraite sont envoyés par la poste tous les deux ans aux anciens participants pour leur rappeler la rente à laquelle ils ont droit. Ce processus bisannuel permet au RRFAEC de rester en contact avec les anciens participants et de prendre des mesures lorsque des relevés sont retournés « sans avoir été livrés ».

Les participants actuels et les anciens participants peuvent aller dans la section Mon profil du portail *MonSite EnAvantage* et changer en toute sécurité les renseignements qui s'y trouvent, notamment l'adresse domiciliaire ou postale, les numéros de téléphone et l'adresse de courriel. Les renseignements sur les bénéficiaires peuvent aussi être modifiés d'une manière sécuritaire dans la section Mes bénéficiaires du portail. Veuillez noter que la Colombie-Britannique, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique exigent encore des documents signés, notamment pour les participants sous réglementation fédérale qui travaillent dans ces provinces. Vous pouvez accéder au portail en cliquant sur le bouton Connexion membre sur la page d'accueil de www.nhrpp.ca. Suivez les instructions pour ouvrir une session ou créer un compte.

Un *Guide de démarrage* a été envoyé par la poste aux participants actuels, avec le bulletin de février 2021, et aux retraités et anciens participants, avec leur relevé de retraite bisannuel. Ce Guide est une bonne ressource pour découvrir les fonctionnalités du portail *MonSite EnAvantage* et la façon de créer un compte. Les participants peuvent aussi appeler le Centre téléphonique d'EnAvantage afin d'obtenir de l'aide pour créer un compte sur le portail et, s'ils le préfèrent, demander à un représentant du Centre téléphonique de mettre à jour leurs renseignements personnels, notamment les changements d'adresse domiciliaire, d'adresse électronique ou de numéro de cellulaire. Les renseignements sur les bénéficiaires, nouveaux ou mis à jour, peuvent être fournis à l'aide du formulaire Désignation de bénéficiaire qui est disponible sur le site web du Régime. Il suffit de suivre les instructions indiquées sur le formulaire.

En gardant à jour vos coordonnées et les renseignements sur vos bénéficiaires, vous ou vos bénéficiaires serez ainsi assurés de recevoir vos prestations en temps voulu.



AIDEZ-NOUS À VOUS REJOINDRE!

Connaissez-vous des participants du Régime qui sont sur le point de prendre leur retraite en 2021? Rappelez-leur de communiquer avec EnAvantage pour s'assurer que leurs renseignements personnels sont à jour afin qu'ils commencent à recevoir leur rente à temps. Si nous n'arrivons pas à rejoindre des participants, nous ne pourrons pas leur verser les prestations qu'ils ont acquies!

Les coordonnées d'EnAvantage sont indiquées sur la dernière page.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RRFAEC

Carol McDowell (MTMS),
présidente du conseil
des fiduciaires – SEIU

Jim Flynn (MTMS),
président du comité de
vérification – SCFP

Cathy Carroll,
présidente du comité des
placements – SEIU

Candice Basara – Unifor
Patricia Carr – ONA
Matt Cathmoir – SEIU
Mary DeMille – Unifor
Tyler Downey – SEIU
Ricardo McKenzie – SEIU
Eulalee Robinson – SEIU
Andrew Ward – SCFP
Mia Warwick (MTMS), – SCFP

Fiduciaires suppléants
Marlene Hemmings – SEIU
Kelly Janes – Unifor
Andrea Kay – ONA
Valerie Trudeau – SCFP

VOTRE RELEVÉ DE RETRAITE ANNUEL

Prenez-en connaissance

Votre relevé de retraite annuel (le Relevé) est un document personnalisé qui vous aide à faire le suivi de vos prestations de retraite. En tant que participant du Régime, il vous incombe d'en prendre connaissance et de vous assurer que tous vos renseignements sont à jour et exacts.

Le Relevé a été repensé il y a quelques années afin d'être plus convivial et pertinent. Vos données personnelles, les renseignements sur vos bénéficiaires et un résumé des cotisations reçues pour votre compte figurent dans des sections distinctes, faciles à lire. C'est important que vous preniez note de votre numéro de participant et que vous le gardiez dans un endroit sécuritaire afin de pouvoir l'utiliser dans vos communications futures avec EnAvantage, l'administrateur du Régime. Ce numéro se trouve dans le haut de la première page du Relevé.

Si votre Relevé n'indique pas de bénéficiaires, nous vous conseillons vivement d'en désigner au moins un qui recevra vos prestations de décès si jamais vous décédez avant d'avoir commencé à recevoir votre rente. Les lois sur les retraites désignent normalement le conjoint comme bénéficiaire, à moins que votre conjoint n'ait renoncé à ce droit. Si un bénéficiaire est indiqué sur votre Relevé, vous devriez vous assurer que la personne désignée est celle à qui vous voulez qu'une rente de décès soit versée. Si vous désignez votre conjoint comme bénéficiaire, il le demeurera même si votre relation conjugale prend fin, à moins que vous n'ayez désigné quelqu'un d'autre.

Le portail des participants *MonSite EnAvantage* permet d'ajouter des bénéficiaires ou de modifier les renseignements sur des bénéficiaires existants, et ce, en toute facilité. Comme indiqué plus haut, la Colombie-Britannique, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique exigent encore des documents signés, notamment pour les participants sous réglementation fédérale qui travaillent dans ces provinces. Il suffit d'aller dans la section Mes bénéficiaires du portail *MonSite EnAvantage*. Vous pouvez accéder au portail en cliquant sur le bouton Connexion membre sur la page d'accueil de www.nhrpp.ca. Suivez les étapes pour ouvrir une session ou créer un compte.

Vous pouvez vous référer au *Guide de démarrage* ou appeler le Centre téléphonique d'EnAvantage afin d'obtenir de l'aide pour créer un compte sur le portail et pour mettre à jour vos bénéficiaires. Vous pouvez également obtenir un formulaire Désignation de bénéficiaire sur le site web du Régime et suivre les instructions.

Le Relevé indique le montant de la rente annuelle que vous avez acquise à la fin de l'année précédente et il tient pour acquis que votre rente commencera à être versée à 65 ans. Le Relevé fournit aussi aux participants une « rente projetée » qui est une estimation de ce que pourrait être leur rente s'ils continuent à travailler et que le Régime reçoit des cotisations jusqu'à ce qu'ils aient 65 ans.

L'estimation de la rente projetée est basée sur les cotisations projetées jusqu'à 65 ans en tenant pour acquis qu'il n'y a pas de changement en ce qui concerne le salaire, le nombre annuel d'heures de travail le taux de cotisation ou la formule de rente du Régime. Elle suppose aussi que vous



choisissez une rente de retraite normale. La rente projetée n'est qu'une estimation. Elle ne donne aucun droit à une rente et ne lie pas le Régime. Le montant réel de votre rente dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment la forme de rente que vous choisirez, vos services et emplois futurs, le montant des cotisations reçues pour votre compte et la formule de rente du Régime.

Si vous souhaitez projeter votre rente à un âge différent de 65 ans, la calculatrice de rente est un outil très efficace qui permet aux participants d'estimer leur rente de retraite à différents âges en utilisant les cotisations projetées. Allez dans la section Calculatrice de rente du portail *MonSite EnAvantage*. Vous pouvez accéder au portail en cliquant sur le bouton Connexion membre sur la page d'accueil de www.nhrpp.ca.

Vous pouvez vous référer au *Guide de démarrage* ou appeler le Centre téléphonique d'EnAvantage afin d'obtenir de l'aide pour créer un compte sur le portail et sur la façon d'utiliser la calculatrice de rente. Ça vaut la peine « Vérifiez-le ».

Votre rente réelle sera calculée lorsque vous en ferez la demande, en utilisant les données actuelles et vérifiées, et elle sera versée conformément aux règles et aux règlements du Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes et à la législation applicable.

N'hésitez pas à communiquer avec EnAvantage si vous avez des questions à propos de votre Relevé.

Si vous étiez un participant actif à la fin de 2020, vous devriez avoir reçu votre relevé de retraite annuel avant le 30 juin 2021.

Les personnes qui avaient un statut de retraités ou d'anciens participants du Régime à la fin de 2020 devraient avoir reçu leur relevé de retraite bisannuel avant le 30 juin 2021.



NOUVEAUX PORTAILS

Conviviaux et faciles à naviguer

Le portail des participants MonSite EnAvantage a été lancé le 4 mars 2021. Depuis, les participants ont un accès sécurisé 24 heures sur 24, sept jours sur sept à leurs renseignements personnels pour :

- consulter et mettre à jour leurs renseignements personnels et leurs bénéficiaires;
- utiliser la calculatrice de rente pour estimer leur rente mensuelle à différentes dates de retraite;
- obtenir un formulaire de demande de rente;
- voir les cotisations reçues pour leur compte;
- télécharger et téléverser certains documents.



L'accès au portail des participants MonSite EnAvantage se fait en cliquant sur le bouton Connexion membre sur la page d'accueil du site web du Régime à www.nhrpp.ca.

Le site web du Régime devrait être votre « ressource par excellence » pour obtenir de l'information et des nouvelles sur le Régime. Vous y trouverez aussi le Guide du participant, des liens utiles et les numéros archivés du bulletin.

Nous vous conseillons vivement de visiter le site web bientôt. Une fois là et si ce n'est déjà fait, créez un compte sur le portail des participants *MonSite EnAvantage*.

Le portail e-Site des employeurs a aussi été lancé en mars. Il s'agit d'un outil de communication en ligne permettant aux employeurs de faire des cotisations et d'échanger des renseignements sur les remises avec EnAvantage, et ce, en toute sécurité.

Voici quelques commentaires de participants et d'employeurs à propos des nouveaux portails :

- « *Convivial et facile à naviguer.* » « *La calculatrice de rente est un excellent outil.* »
« *Le site est formidable!* » « *Que des commentaires positifs – bravo à votre équipe.* »

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

- Q. Je suis un participant du Régime et je veux créer un compte sur le portail *MonSite EnAvantage*, mais je ne trouve pas mon numéro de participant. Que dois-je faire?**
- R.** Votre numéro de participant est indiqué dans toute la correspondance que vous avez reçue du Régime ou d'EnAvantage, entre autres votre lettre de bienvenue, votre relevé de retraite annuel ou une estimation de rente. Si vous n'arrivez pas à trouver un de ces documents, vous devriez appeler le Centre téléphonique d'EnAvantage, qui vous indiquera votre numéro de participant après vous avoir posé quelques questions de sécurité.
- Q. Je ne travaille plus pour un employeur cotisant, j'ai eu une interruption de service et j'ai laissé ma rente avec le Régime. Puis-je créer un compte sur le portail *MonSite EnAvantage*?**
- R.** Oui. En tant qu'ancien participant ayant reporté le versement de la rente à une date ultérieure, vous pouvez utiliser le portail *MonSite EnAvantage*. Cliquez sur le bouton Connexion membre sur la page d'accueil de www.nhrpp.ca et suivez les étapes pour créer un compte.

GAGNANTS DU CONCOURS

Et les gagnants du concours le portail des participants *MonSite EnAvantage* sont:

Marilyn Raymundo
Gravenhurst

Janice Bristow
Collingwood

Maria Sapinet
Scarborough

Misrak Argaw
Toronto

Michelle Rousseau
Essex

Les gagnants ont été tirés au sort par une firme comptable indépendante de BDO et chacun va recevoir une tablette Samsung Galaxy Tab A7.

Félicitations!

RESTEZ EN CONTACT

Vous avez une question à propos du Régime? Communiquez avec nous!

Courriel :
information@nhrpp.ca

Toronto :
905-889-6200 (Option 9)

Extérieur de Toronto :
1-800-287-4816

Télécopieur : 905-889-7313

Adresse :
Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes a/s EnAvantage,
310-105 Commerce Valley Drive West,
Markham (Ontario) L3T 7W3

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en ligne, en tout temps, sur le site www.nhrpp.ca



Un dernier mot

Ce bulletin résume en des termes simples le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes. Il ne se veut pas exhaustif et ne vise pas à donner des conseils. En cas de divergence entre le contenu de ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques prévaudront, conformément à la loi applicable. Les fiduciaires du RRFAEC peuvent modifier les règles du Régime en tout temps, y compris changer les montants des prestations, les types de prestations offertes, les conditions d'admissibilité et la liquidation du Régime.